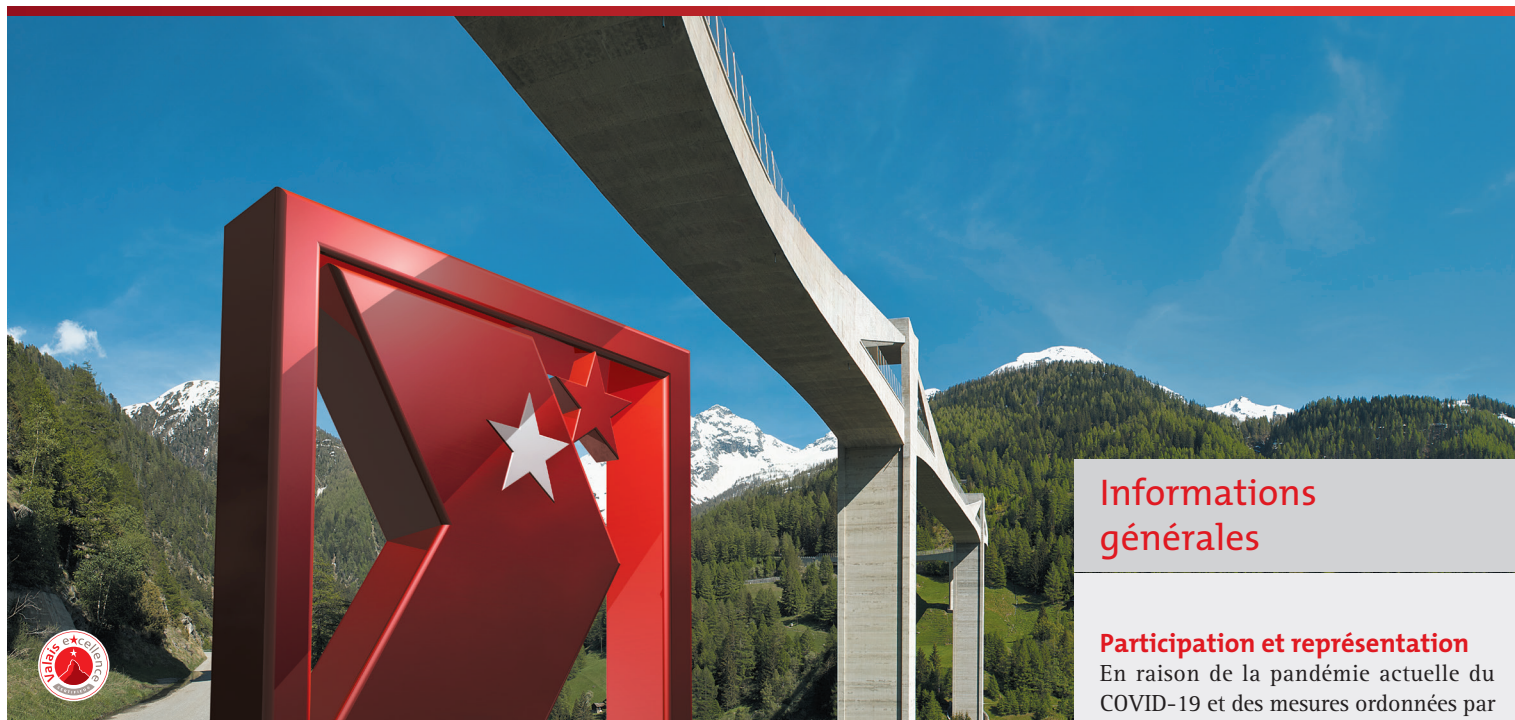


Mercredi 21 avril 2021, à 17h00



Madame, Monsieur,
Chers actionnaires,

En raison de la pandémie actuelle du COVID-19, des mesures ordonnées par le Conseil fédéral et de l'interdiction de manifestations émise par le Conseil d'Etat du canton du Valais, nous devons nous résoudre à tenir notre Assemblée générale 2021 sans la présence physique des actionnaires.

En application de l'article 27 de l'Ordonnance 3 Covid-19, vous ne pourrez pas y participer personnellement, la seule représentation possible étant celle du représentant indépendant. Nous vous demandons donc de déléguer exclusivement votre droit de vote, par procuration, au représentant indépendant ECSA Fiduciaire SA en la complétant par écrit ou via la plateforme www.gvmanager.ch/bcvs en se connectant au moyen du code à usage unique et personnel. La procuration vous sera adressée ultérieurement dans un courrier séparé.

Les décisions prises lors de cette Assemblée seront publiées sur le site internet www.bcvs.ch dès le jeudi 22 avril 2021.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers actionnaires, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting
Président

Gabriel Décaillet
Secrétaire

Informations générales

Participation et représentation

En raison de la pandémie actuelle du COVID-19 et des mesures ordonnées par le Conseil fédéral, l'Assemblée générale 2021 sera tenue sans la présence physique des actionnaires. En application de l'article 27 de l'Ordonnance 3 Covid-19, les actionnaires ne pourront donc pas y participer personnellement. Il leur est demandé d'exercer leur droit de vote exclusivement par l'intermédiaire du représentant indépendant, ECSA Fiduciaire SA (rue de Lausanne 35, 1950 Sion).

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives au plus tard le lundi 12 avril 2021 sont autorisés à voter à l'Assemblée générale et reçoivent le matériel de vote personnalisé par courrier.

Les titulaires d'anciennes actions au porteur, détenues à domicile ou dans un coffre-fort, qui n'auraient pas encore déposé leurs actions auprès d'une banque conservent le droit de convertir leurs titres en actions nominatives dématérialisées. Néanmoins, pour pouvoir exercer leur droit de vote, ils devront procéder au dépôt des titres auprès d'une banque et demander leur inscription au registre des actions nominatives jusqu'au 31 mars 2021 au plus tard.

Du 12 au 21 avril 2021 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions nominatives qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui alié-



Ordre du jour

1. Bienvenue

2. Allocution présidentielle

3. Nomination des scrutateurs

4. Rapport de la Direction générale et rapport du Réviseur

5. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2020.

6. Propositions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice résultant du bilan:

- Bénéfice de l'exercice	CHF	67'352'143,46
- Bénéfice reporté	CHF	81'468,20
Bénéfice résultant du bilan	CHF	67'433'611,66
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	14'500'000,00
- Distribution d'un dividende de CHF 3,35 par action	CHF	52'930'000,00
Report à nouveau	CHF	3'611,66

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé dès le mardi 27 avril 2021, sans frais, après déduction de l'impôt anticipé.

7. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'activité déployée durant l'exercice 2020.

8. Elections au Conseil d'administration

Conformément à l'art. 14, al. 1 de la loi sur la Banque Cantonale du Valais, « les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans ».

Quatre nouveaux membres sont à élire en remplacement de Mme Chantal Balet, de MM. Stephan Imboden, Fernand Mariétan et Ivan Rouvinet, dont le mandat a atteint la durée totale de douze ans. De plus, les autres membres du Conseil d'administration, qui remettent leur mandat à disposition, doivent être réélus.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire quatre nouveaux membres et de renouveler le mandat de Mme Sandra Lathion, de MM. Pierre-Alain Grichting, Jean-Albert Ferrez, Pascal Indermitte et Gabriel Décaillet.

Selon l'art. 23 al. 4 des statuts, la Banque Cantonale du Valais aura connaissance des candidats au plus tôt 15 jours avant l'Assemblée générale.

Les noms de tous les candidats vous seront transmis par courrier postal, et seront disponibles sur notre site internet www.bcvs.ch, au plus tôt le 8 avril 2021.

9. Nomination du Président et du Vice-président du Conseil d'administration

Conformément à l'art. 11, al. 2, let. g de la loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration doit soumettre à l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Etat, la nomination du Président et du Vice-président du Conseil d'administration. Les noms des candidats vous seront transmis par courrier postal, et seront disponibles sur notre site internet www.bcvs.ch au plus tôt le 8 avril 2021.

10. Election du Réviseur selon le code des obligations

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire Deloitte SA en qualité de Réviseur selon le code des obligations.

11. Divers

neraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure.

Formulaire de vote et élections

Les actionnaires sont invités à communiquer leurs instructions de vote et d'élection au moyen du formulaire papier (procuration), qui devra être transmis au plus tard le 15 avril 2021 ou via la plateforme www.gvmanager.ch/bcvs en se connectant au moyen du code à usage unique et personnel jusqu'au lundi 19 avril 2021 à 23h59. Ce formulaire fera l'objet d'un courrier ultérieur comprenant tous les points soumis au vote ainsi que les noms de tous les candidats (points 8 et 9). Ces derniers seront également présentés sur le site internet de la Banque Cantonale du Valais à l'adresse www.bcvs.ch.

Documents

Le rapport annuel et les comptes annuels, le rapport du Réviseur et les propositions concernant la répartition du bénéfice résultant du bilan sont mis à la disposition de tout actionnaire dûment légitimé, au siège social et dans toutes les succursales de la Banque Cantonale du Valais, vingt jours avant l'Assemblée générale. Le rapport annuel sera également disponible en ligne à l'adresse www.bcvs.ch.

Propositions au Conseil d'administration

Les propositions et les questions des actionnaires sont à déposer par écrit jusqu'au mardi 6 avril 2021 auprès de M. Pierre-Alain Grichting, Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais, case postale 222, à 1950 Sion.

Décisions

Les décisions prises lors de l'Assemblée générale seront publiées sur le site internet www.bcvs.ch dès le jeudi 22 avril 2021.

Sion, mars 2021



**Banque Cantonale
du Valais**
www.bcvs.ch

La confiance rapproche